

Courrier aux églises du SF

Concerne l'Enseignement Religieux Protestant

Bruxelles, le 28 novembre 2022

Chers présidents de dénominations,

Ces derniers mois, de fortes inquiétudes ont été exprimées au sein de nos églises au sujet de la situation du cours de religion protestante dispensé dans l'enseignement officiel de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Depuis 2016 en effet, les cours dits « philosophiques » (de religion et de morale non confessionnelle) y ont fait l'objet de plusieurs mesures gouvernementales préoccupantes : tout d'abord, leur réduction à une heure par semaine dans le réseau primaire, puis secondaire, au profit du cours d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté ; soi-disant neutre, ce cours, qui pratique la méthode de déconstruction des concepts et se veut être le garant de la construction d'une libre pensée, infléchit dans les faits l'élève vers une forme de scepticisme à l'encontre du fait religieux et nécessite de manière évidente une contre-argumentation assurée par les cours de religion. Cette évolution a en outre entraîné des conséquences malheureuses pour les enseignants, dont les conditions de travail se sont le plus souvent dégradées (multiplication des affectations pour remplir un temps plein, horaires très compliqués, inadéquation des locaux et du matériel, absence d'organisation de la part de directions d'établissements, discriminations par rapport à leurs collègues d'autres disciplines, etc.).

Par ailleurs, la réforme de l'inspection intervenue en janvier 2019 a modifié les missions des inspecteurs des cours philosophiques, désormais privés de tout contact avec le terrain scolaire, laissant ainsi de nombreux enseignants sans interlocuteur à qui se référer.

Face à la menace qui plane sur l'heure de cours philosophique restante et à la volonté politique de la faire disparaître de la grille horaire des élèves, le CACPE, qui a dans ses compétences l'enseignement religieux protestant, reste persuadé du danger de reléguer la réflexion religieuse à la sphère strictement privée et de la couper ainsi de la réalité de la société ; il prône au contraire le maintien d'un enseignement religieux dans les milieux scolaires, afin de favoriser le dialogue et une meilleure entente entre les différentes communautés et d'assurer la prévention contre d'éventuelles dérives sectaires au sein même des confessions reconnues.

Le CACPE entend défendre le droit fondamental de tout élève inscrit dans l'enseignement officiel, en vertu du Pacte scolaire (loi du 29 mai 1959), à y recevoir une éducation religieuse. Par l'intermédiaire de la CERPE (Commission de l'Enseignement religieux protestant et évangélique), il s'engage donc à veiller aux intérêts de l'enseignement religieux protestant.



La réforme des titres et fonctions introduite par la Fédération Wallonie-Bruxelles a complexifié l'accès à la fonction de maître et de professeur de religion protestante et en a durci les exigences, que la CERPE est tenue d'appliquer. Aussi, souhaitons-nous vous rappeler que l'exercice de cette fonction nécessite l'obtention préalable d'un visa délivré par l'autorité du culte protestant et, à cet effet, l'envoi au Secrétariat de l'Enseignement religieux protestant d'une candidature et d'un dossier dont les éléments constitutifs et obligatoires, sont repris en annexe. Une fois complet, ce dossier est examiné par la CERPE, qui émet un avis positif ou négatif, transmis à l'autorité du culte chargée de délivrer le visa.

En dépit de la pénurie d'enseignants qui est généralisée, une formation théologique et pédagogique solide est nécessaire et seule la Faculté universitaire de Théologie protestante de Bruxelles (FUTP), à l'exclusion de tout autre institut, est habilitée à délivrer des diplômes dans cette discipline reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles. À défaut d'un tel diplôme, seul un visa provisoire, renouvelé chaque année par l'autorité de culte sur base d'un rapport d'activités, peut être obtenu. Toutefois, la grande disparité des profils et des bagages parmi nos enseignants ainsi que la pression que les pouvoirs publics font peser sur les cours philosophiques nous amènent à inciter chacun d'entre eux qui ne disposerait pas d'un titre requis à s'inscrire à la formation du Certificat en Didactique de l'Enseignement religieux protestant (CDERP) dispensé par la FUTP (<https://futup.be/programmes/cderp/>). Cette formation, qui peut être suivie à distance et selon un horaire décalé ainsi que moyennant des aménagements du programme de cours, constitue une formidable opportunité pour chacun d'approfondir ses connaissances, d'acquérir des ressources supplémentaires, d'enrichir son expérience et d'élargir ses horizons. Comme nous l'avons annoncé aux enseignants concernés, le renouvellement des visas provisoires à partir de la rentrée scolaire de 2023 sera conditionné par l'inscription à cette formation.

Les heures de cours vacantes sont nombreuses. Ainsi, des postes – dont nous n'avons pas systématiquement connaissance, contrairement peut-être à vous – sont à pourvoir dans toutes les provinces et dans de nombreuses communes en Belgique francophone. C'est pourquoi, très préoccupés par cette situation, nous sollicitons votre collaboration afin d'endiguer cette pénurie en transmettant ce courriel à vos pasteurs, à vos églises locales, à vos membres et à toute personne que vous pensez susceptible de devenir maître/maîtresse et/ou professeur de religion protestante.

Nous nous tenons à votre écoute et à votre disposition, soit par courriel à l'adresse : erp@cacpe.be, soit par téléphone au numéro : 0478.842293. Ces deux moyens de communication ont pour destinataire Quentin Heinen, secrétaire de l'Enseignement religieux protestant pour la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En attendant votre retour, nous vous assurons du total soutien et de la vigilance du CACPE.

Past. Steven H. FUIITE
Coprésident du CACPE

Past. David VANDEPUT
Coprésident du CACPE